



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques**

**Monsieur le Président
Fédération départementale des associations agréées
pour la pêche et la protection du milieu aquatiques
12 boulevard Hauterive
64000 PAU**

**Service Gestion Police de
l'Eau - LET190556**

Dossier suivi par :
PIERRE LAVIELLE

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code
environnement
**Restauration de la continuité écologique sur le Vert de Barlanès
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Réf. : **64-2019-00070**

Pau, le 08 Avril 2019

Monsieur le Président,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Restauration de la continuité écologique sur le Vert de Barlanès

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet au guichet unique : 05 Avril 2019
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **64-2019-00070**

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- autorisation au titre de la législation sur l'eau (L. 214-3-I)
- absence d'opposition à déclaration au titre de la législation sur l'eau (L. 214-3-II)
- absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du IV de l'article L. 414-4 du code de l'environnement

Le service gestion et de police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe à la cheffe du service gestion
et police de l'eau

Aurélie Birlinger